



Avis de Course
2007 CHAMPIONNATS D'EUROPE RACEBOARD
&
Championnat d'Europe Raceboard Jeunes
Championnat d'Europe Raceboard Masters
Bandol, France - April 12th to April 19th, 2007
An International Windsurfing Association sanctioned event



Traduction Libre ; Seul le texte d'origine en Anglais fais foi.

1. EVENEMENT

- 1.1 Le Championnat d'Europe Raceboard 2007** se déroulera du jeudi 12 avril 2007 au jeudi 19 avril.
À Bandol , Var (83) France
- 1.2.1.** L'évènement aura lieu aux mêmes dates et au même lieu que le Championnat Européen jeunes et le Championnat Européen Masters

2. ORGANISATEURS

Les Organisateurs des Championnats sont le club **Société Nautique de Bandol** en qualité d'autorité organisatrice locale (LOA), d'ordre et pour compte de et sous les conditions établies par l' International Raceboard Class (IRC), l' IWA et l' ISAF.

3. SITE

- 3.1** La baie de Bandol est située sur la Côte d'Azur au Sud de la France Le site est reconnu comme centre pour la pratique du Windsurf .
- 3.2** Pendant les Championnats les conditions de vents prévisibles peuvent être autour de 15 noeuds.
- 3.3** La température de l'eau est habituellement autour de 18°C et la température de l'air peut être estimée à environ 20°C

4. REGLES

- 4.1** L'évènement est reconnu par L'ISAF et soumis aux règles suivantes :
- 4.1.1** Les Règles de Course ISAF 2005/2008 (RCV), modifiées par l'ANNEXE B – relative aux compétitions de Windsurf.
- 4.1.2** Les règles de la classe Raceboard et les Règles de Championnats;
- 4.1.3** Ce présent Avis de Course (AdC) et les Instructions de Courses (I.C).
En cas de conflits entre les Règles de Classe, Les Règles de Championnats et l'AdC, c'est l'AdC qui prévaudra.
- 4.1.4** Toute modification des Instructions de Course (I.C) doit recevoir l'accord du responsable des courses désigné par la Classe.
- 4.2** Les concurrents devront participer aux cérémonies d'ouverture et de clôture des Championnats.
- 4.3** Le CER entre dans la catégorie 'C' du code de publicité établi par l'ISAF – Règle 20 -.

5. ELIGIBILITE & DISCIPLINE

- 5.1** Toute inscription doit être en conformité avec la règle 19 de l'ISAF - Code d'éligibilité.
- 5.2** 3 courses au minimum sont nécessaires pour valider l'épreuve.
- 5.3** Les concurrents doivent posséder un certificat d'assurance en responsabilité civile en cours de validité.
- 5.4** Tous les concurrents doivent être membres de leur classe Raceboard Nationale ou de l' IRC. Les Associations Nationales de Classe doivent être à jour de leur cotisation avec l'IWA, qui par délégation a l'autorisation de recevoir toutes cotisations dues.
- 5.5** Les formalités d'adhésions pourront être effectuées sur place.

6. CLASSES

- 6.1 Raceboard European Championship (REC):**
Le championnat est ouvert pour les hommes et les femmes des catégories (A) et (B) il sera constitué d'une série de courses dans la discipline concernée.
- 6.2 Raceboard Masters European Championship (RMEC):**
Le championnat est ouvert pour les hommes et les femmes de la catégorie (D) il sera constitué d'une série de courses dans la discipline concernée.
Les concurrents du RMEC courront en même temps que ceux inscrits dans le REC.
- 6.3 Raceboard Youth European Championship (RYEC):**
Le championnat est ouvert pour les hommes et les femmes de la catégorie (C) il sera constitué d'une série de courses dans la discipline concernée.
La participation au titre du (RYEC) implique l'utilisation des flotteurs Raceboard "hybrides" seulement.
- 6.4** Les femmes peuvent courir séparément des hommes.

7. CATEGORIES

7.1 Genre : Homme (A); Femme (B)

7.2 Age des sections :

7.2.1 Un jeune (C) devra avoir moins de 20 ans (né(e) en ou après 1988 et au plus tard en 1995)

7.2.2 Un Master (D) est un homme qui a atteint l'âge de 35 ans (<1971) ou une femme qui a atteint l'âge de 30 ans (<1976)

7.2.3 Un concurrent devra avoir atteint l'âge minimum, dans sa section, le 31 décembre 2006.

7.2.4 Un concurrent ne devra pas être plus âgé que l'âge limite maximum, dans sa section, le 31 décembre 2007.

7.3 Longboard /Hybrides: Des prix séparés pour les disciplines hybrides et longboard pourront être distribués dans le cadre des championnats REC et RMEC. Et pour les coureurs **RSX** sur le REC et le RYEC.

8. EQUIPMENTS

8.1 Les concurrents apporteront leurs propres gréements et flotteurs.

9. CONTROLE DES EQUIPEMENTS

9.1 Il est de la responsabilité de chaque concurrent de s'assurer que leur équipement est en conformité avec les règles de classe.

9.2 Les jaugeurs officiels seront particulièrement vigilants sur les règles d'identifications..

9.3 Des vérifications d'équipements peuvent être faits pendant toute la durée du championnat.

10. MARQUAGE DES LES VOILES et NUMEROS

10.1 Les règles de classe et de championnats s'appliquent cependant les numéros et lettres peuvent également répondre aux RCV chapitre G.

10.2 Le système des lettres de nationalité dans les voiles devra être en conformité avec les RCV 77 et le Chapitre. G

11. FLOTTABILITE PERSONNELLE

Si le port d'une brassière de flottabilité personnelle est rendu obligatoire, chaque concurrent et chaque membre d'équipage des bateaux d'intervention devront revêtir un gilet, harnais ou veste d'une flottabilité minimum de 4kg dégonflée en eau douce. La capacité de flottaison sera testée avec une pièce métallique d'un poids de 4 Kg pendant une durée minimum de 5 minutes.

12. RESPONSABILITE

Les concurrents prennent part à toutes les courses à leurs propres risques et périls. Le Club Organisateur les classes concernées, la municipalité et tous leurs officiels ou représentants ou les sponsors et tous leurs officiels ou représentants ne sont pas responsables, en aucune circonstance, de tout dommage, perte ou blessure, à terre ou sur l'eau, aux personnes ou équipements qui pourraient en résulter. La participation à cette épreuve et à toutes ses annexes et à toutes les courses relève de la seule décision des concurrents et à leur propre risque et périls. Les concurrents devront signer une telle décharge de responsabilité à l'inscription.

13. PARCOURS

13.1 Les parcours pour ce championnat seront décrits dans les Instructions de Course.

14. CLASSEMENT

14.1 Le système de points à minima des RCV (Ann. A) sera utilisé.

15. JURY INTERNATIONAL

15.1 Un Jury International sera nommé conformément à la RCV 70.4. Sa décision sera définitive et non susceptible d'appel

16. INSTRUCTIONS DE COURSE (I.C)/ PROGRAMME ANNEXE

16.1 L'avis de Course et les instructions de course seront distribuées lors de la confirmation de l'inscription, ainsi que le Programme annexe annonçant les activités sociales.

17. COACHES

17.1 Les bateaux d'entraîneur doivent s'identifier à l'avance et compléter le **formulaire Nr 4**

17.2 Les bateaux des entraîneurs sont susceptibles d'intervenir auprès des concurrents. Si vous envisagez de venir avec votre propre embarcation veuillez en informer l'organisation à l'avance. Un nombre limité d'embarcations peuvent être loués. Veuillez contacter **Patrick de Gaillard: sn-bandol@wanadoo.fr**

17.3 Les entraîneurs devront porter une flottabilité personnelle si le drapeau "Y " est hissé à terre comme sur le bateau du comité de course.

- 18. PROGRAMME**
- | | | | |
|-----------------------|---------------------|-----------------|---|
| 12 Avril | Jeudi | Arrivée | |
| 13 Avril | Vendredi | 1000hrs-1800hrs | Inscriptions et Jauge |
| 14 Avril | Samedi | 1000hrs-1800hrs | Inscriptions et Jauge |
| | | 1400hrs | Course d'entraînement |
| | | 2100hrs | Cérémonie d'ouverture |
| 15 au 18 Avril | Dim/Mercredi | 1000hrs | Courses |
| 19 Avril | Jeudi | 1000hrs | Courses |
| | | 1530hrs. | Dernier départ possible |
| | | 1830hrs | Cérémonie de remise des trophées et prix |
| | | Departs | |
- 19. Médailles et Prix**
Médailles et prix peuvent être remis aux trois premiers classés de chaque championnat en fonction du nombre de concurrents inscrits.
- 19.1.1** Le premier homme et femme Européen concourant dans le REC seront nommés **Champion d'Europe Raceboard**.
- 19.2** Le premier master homme et master femme Européen du RMEC seront nommés **Champion d'Europe Raceboard Master**.
- 19.3** Le premier Jeune homme et la première Jeune Femme concourant dans le RYEC seront nommés **Champions d'Europe Raceboard Jeunes**.
- 20. CONTROLES ANTI DOPAGE.**
Il est rappelé aux concurrents les règles ISAF relatives à l'utilisation de substance et méthodes prohibées. Des contrôles anti dopage peuvent être effectués pendant toute l'épreuve.
- 21. TELEVISION et PRESSE**
- 21.1** En s'inscrivant à l'épreuve, les concurrents donnent automatiquement au club organisateur le droit perpétuel de faire, utiliser et montrer de temps en temps à leur volonté, toute prise de vue filmée ou photographiée, en direct ou enregistrée pour la télévision ou toute reproduction de celles-ci, prises pendant la durée de l'épreuve et sans compensation.
- 22.1** Pendant les courses, l'organisateur pourra demander aux concurrents de porter sur eux des sur vêtements aux marques du partenaire principal de l'épreuve ainsi que des autocollants dans leurs voiles. Les autocollants et vêtements ne peuvent en aucun cas être modifiés. La taille maximum des autocollants est de 600mmX1000mm .
- 23. TENUES**
- 23.1** Une tenue correcte devra être portée pendant les cérémonies d'ouverture et de clôture du Championnat.
- 23.2** Les organisateurs se réservent le droit d'en refuser l'entrée à toute personne dont ils pensent que la tenue n'est pas appropriée à l'événement.
- 24. HEBERGEMENTS ET TRANSFERTS**
- 24.1.1 ARRIVEES ET DEPARTS PAR AVION:** Les transferts des passagers, Bagages et équipements de et vers l'aéroport de **Marseille Provence ou Toulon Hyeres** seront organisés par le Club de Lacanau (LoA) **sous réserve d'une pré réservation effectuée au moins 15 jours avant la date d'arrivée. Le prix pour le transfert aller ou retour d'une personne avec un équipement dépendra de l'aéroport choisi. Le LoA devra être consulté.**
Tel: +33 (0) 494 29 42 26
Fax: +33 (0) 494 32 56 07
Email : sn-bandol@wanadoo.fr
- 24.1.2 ARRIVEES ET DEPARTS PAR TRAIN:** Les transferts des passagers, Bagages et équipements de et vers la gare de **Bandol via Marseille Station** sera organisé sur demande par la Sté Nautique de Bandol(LoA) **sous réserve d'une pré réservation effectuée au moins 15 jours avant la date d'arrivée. Le prix pour le transfert aller ou retour d'une personne avec un équipement ne saurait être inférieur à 5 euros/10 Euros pour un aller et retour.**
- 24.2** Des prix spéciaux ont par ailleurs été négociés pour les chefs d'équipes, familles et accompagnants.
- 24.3** Hébergements : L'office du Tourisme vous communiquera toutes les informations nécessaires ainsi que les prix. www.bandol.fr , otbandol@bandol.fr , tel: 00 33 (0)4 94 29 41 35 fax:00 33 (0)4 94 32 50 39
- 25. TRANSPORTS PAR AIR**

- 25.1 Les participants peuvent arriver par avion via l'aéroport de **Marseille Provence International Airport** ou **Toulon Hyeres International airport**.
- 25.2 Le LoA, L'IWA ou la Classe Raceboard dégagent toutes responsabilités pour des erreurs éventuelles de voyage.

26. INSCRIPTIONS

- 26.1 Le Bureau des inscriptions pendant la régate sera A la Société Nautique de Bandol il ouvrira dès 10h00 pour toute inscriptions ou demande de renseignements. Avant la régate nous vous prions de contacter
Tel: +33 (0) 494 29 42 26
Fax: +33 (0) 494 32 56 07
Email : sn-bandol@wanadoo.fr
URL: www.sn-bandol.com

26.2 Les concurrents devront produire les documents suivants lors de toute confirmation des inscriptions sur le site:

Original du bordereau d'inscription (Form. 1)	Preuve de l'age (Passport/ C.I)
<u>Certificat d'assurances aux tiers ou Licence</u>	Preuve de payment (Transfert, Reçu)
Autorisation de traitement médical (Form. 3)	Autorisation parentale (Form. 2)
Certificat de jauge établi par le Jaugeur officiel	

27. ENTRIES & PAYMENT

- 27.1 Les frais de participation sont indiqués sur le formulaire d'inscriptions (**Form 1**) et devront être payés lors de l'inscription par Master Card, Visa Card ou transferts bancaires seulement.
- 27.2 Les concurrents peuvent **s'inscrire à l'avance électroniquement** sur le site web de l'IWA <http://www.internationalwindsurfing.com/> ou par télécopie +44 2392 468831 et en postant l'original du bulletin d'inscription (**Form 1**) avec les droits d'inscription avant le 12 mars 2007. Les formulaires peuvent être téléchargés depuis le site de la classe www.raceboard.org. **Majoration après le 12 Mars.**
- 27.3 Les transferts bancaires seront effectués en faveur de : **The International Windsurfing Association** et envoyés à:
- Nom du Compte:** The International Windsurfing Association
Euro Compte #: 52977299
Sort Code: 20-08-44
Détails Banque: Barclays Bank Plc, Birmingham, UK(**Frais bancaires à votre charge**)
SWIFTBIC: BARCGB22 (Bank Identifier Code)
IBAN: GB93 BARC 2008 4452 9772 99
Bank Detail: Barclays Bank Plc, Birmingham, UK
- 27.4 ou par Cheque /Bankers Draft, sur une banque britannique à:
International Windsurfing Association
Mengham Cottage, Mengham Lane, Hayling Island, Hampshire PO11 9JX, United Kingdom
Tel: +44 (0) 2392 468831 **Fax:** +44 (0) 2392 468831
E-Mail: info@internationalwindsurfing.com, or raceboard@internationalwindsurfing.com
- 27.5 Tous les frais bancaires sont à la charge du donneur d'ordre.
- 27.6 **Les frais d'inscriptions payés sur place devront être en Euros seulement et en espèces.** (Les Concurrents Français peuvent payer par chèque sur une banque Française).